



Wallonie

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2025/0687.

Avis d'annonce de projet (annexe 25).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Collège communal est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La SRL DAAN INVEST IMMOBILIER, représentée par Madame WILLEM, a introduit une demande ayant trait à un bien sis Rue Noël Sart-Culpart, 330 à 6060 Gilly et cadastré 05 A 124E97.

Le projet consiste en : Démolition de l'habitation en ruine existante, et construction de 3 habitations. ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) : Le projet s'écarte du Schéma d'Orientations Local référencé 52011-PCA-0078-01 pour les motifs suivants :
 - les matériaux d'élévation : le SOL impose l'utilisation de briques de parement de ton rouge-brun, de briques peintes en blanc ou blanc cassé, voire du crépi de ton blanc, blanc cassé ou gris clair. Le projet prévoit l'utilisation de briques de parement de ton gris sur une partie de la façade avant ;
- Elle est réalisée en vertu de l'article(des articles) D.IV.40 du CoDT.

L'annonce de projet se déroule du **01/12/2025 (date début affichage) au 22/12/2025 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Myriam GEBBIA, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/0687, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 08/12/2025 au 22/12/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

En date du 24/11/2025,

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be

N° de dossier : CPURB/2025/0687.

DÉCISION DE NE PAS IMPOSER UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.

Demande de SRL DAAN INVEST IMMOBILIER représentée par Madame WILLEM en vue d'obtenir le permis d'urbanisme pour : Démolition de l'habitation en ruine existante, et construction de 3 habitations. à : Rue Noël Sart-Culpart, 330 à 6060 Gilly.

En application des dispositions des articles D.65. et R.21 du Livre Ier du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales, le Collège communal porte à la connaissance de la population que la demande dont question ne nécessite pas d'étude d'incidences sur l'environnement pour les motifs suivants :

Au vu de la notice et des plans annexés à la demande, ce projet n'aura pas d'incidences probables directes et indirectes notamment sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs.

Au regard de ces différents éléments, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et il n'est, dès lors, pas nécessaire de réaliser une étude d'incidences.

Charleroi, le 24/11/2025

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin